

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 8 octobre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 octobre 2021

N° 21-09-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2021

OBJET :

Approbation du barème de participation des adhérents au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire) – Année 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Mireille PAULET à Geneviève NIGAY.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20211007-21-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2021

Affichage : 08/10/2021



**APPROBATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES ADHERENTS AU SIEL
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE) –
ANNEE 2021**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que la commune adhère au SIEL depuis plusieurs années (compétences obligatoires et optionnelles).

Suite à la délibération du SIEL en date du 14 décembre 2020 adoptant les contributions et participations financières 2021, il convient d'approuver le barème annexé à la présente délibération.

Il est proposé que la commune n'approuve pas la contribution au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE), du fait que la convention approuvée par délibération du 29 juin 2015 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021 stipule que « la contribution annuelle ... reste fixe pendant toute la durée de la convention ».

Le Conseil Municipal de Saint-Galmier, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau récapitulatif des contributions et participations financières 2021 du SIEL, hormis pour le SAGE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 12 octobre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211007-21-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2021

Affichage : 08/10/2021